



**CENTENAIRE DE LA SOCIÉTÉ  
DES MEMBRES DE  
LA LÉGION D'HONNEUR**

100 ANS AU CŒUR DE LA NATION

Section de Béarn-Soule



## APPEL A PROJETS 2025

### *Honneur en action : « Projet rural et citoyen »*

#### 1. PRESENTATION ET CONTEXTE

Depuis cent ans, fidèle à sa mission originelle, la Société des membres de la Légion d'honneur (SMLH) s'engage sur les terrains de la solidarité intergénérationnelle, de la préservation et du renforcement du lien social sous toutes ses formes. La citoyenneté est ainsi au cœur de notre action

L'engagement de nos 45 000 membres s'inscrit dans le cadre d'une démarche solidaire, civique et ouverte sur la société et son avenir. Il contribue au renforcement de la cohésion nationale et du lien social sous toutes ses formes. L'entretien et le renforcement du lien intergénérationnel relèvent naturellement de cette démarche. Soutenir les plus anciens, apprendre d'eux et investir au profit de la jeunesse de notre pays ; être présent sur le terrain de son éducation, c'est construire la société de demain !

Près de 35 000 jeunes rencontrent et échangent chaque année avec nos sociétaires et sont soutenus par eux.

#### NOTRE ENGAGEMENT AUPRES DES JEUNES

Parce que citoyenneté implique engagement et que mérite ne signifie pas élitisme, la SMLH soutient et encourage tous les jeunes citoyens affichant la volonté de faire "un pas en avant" pour réussir et trouver leur place dans la société.

#### QUI SONT LES JEUNES MERITANTS ?

Il s'agit de jeunes femmes et hommes porteurs d'un projet personnel même modeste et qui affichent une réelle volonté de s'insérer et de s'élever au sein de notre société. Certains ne disposent cependant pas toujours des moyens suffisants, qu'ils soient matériels ou non, ni d'un environnement favorable pour y parvenir. C'est là que le décoré de la Légion d'honneur l'encourage dans son action en lui proposant un cadre favorable, un soutien et les moyens d'avancer.

## AU NIVEAU LOCAL

La SMLH Section Béarn-Soule s'inscrit dans une dynamique nationale en permettant à chacun de ses membres de mettre à profit sa volonté et son expérience de vie, afin d'accompagner avec détermination et passion un ou plusieurs projets concrets susceptibles de faire progresser un individu ou un groupe.

Prenant conscience que nos efforts portaient jusqu'à présent principalement sur les secteurs urbains, alors que la majorité de notre territoire local est constitué d'un tissu rural dont la préservation et la valorisation sont essentielles à l'avenir de notre société, nous souhaitons ouvrir notre action au milieu agricole et/ou rural, dans l'esprit du projet associatif de notre société.

## 2. OBJET

Il consiste à mettre en avant un ou plusieurs jeunes (16-35 ans) du milieu agricole et/ou rural, développant ou souhaitant développer un projet dans l'espace rural du Béarn, de la Soule ou de la Basse- Navarre. Le projet présentera un caractère réel de développement durable et méritera d'être soutenu compte tenu de difficultés rencontrées (conception, mise en œuvre, communication, etc...), de manière à constituer un marqueur du dynamisme dans l'espace rural local.

S'ils remplissent les critères selon l'arbitrage du jury, pourront être primés :

1. Un projet de création d'entreprise dans l'espace rural à portée rurale ou agricole<sup>1</sup>
2. Un projet de reprise ou de relance d'activité agricole<sup>1</sup> méritant un soutien
3. Un projet pédagogique ciblant l'innovation durable dans l'espace rural

## 3. ORGANISATION

Cette action est menée principalement et conjointement entre la SMLH et la Mutualité Sociale Agricole Sud-Aquitaine.

## 4. QUEL EST LE SOUTIEN ET L'ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉS ?

- Identification des équipes/projets répondant aux critères ci-dessus, notamment en déterminant celui ou ceux auxquels l'appui *Rural et Citoyen* pourra être le plus utile,
- Accompagnement du projet (relationnel, communicationnel et financier),
- Mise à l'honneur du projet rural et citoyen de l'année lors d'un moment de convivialité

---

<sup>1</sup> Ou agro industriel, ou agroalimentaire.

## 5. CRITERES DE SELECTION

Les projets seront étudiés sur la base de quatre critères fondamentaux :

- Sa dimension « scientifico-économique » de développement (dynamique locale et essaimage...);
- Sa dimension humaine et sa dimension environnementale ;
- Son inscription dans l'anticipation et la durée ;
- Une volonté de vivre pleinement son rôle dans la société d'aujourd'hui et de demain.

Déclinaison des critères d'évaluation du projet :

- Caractère innovant et valeur ajoutée du projet
- Impact économique du projet
- Quel enjeu pour le jeune porteur de projet
- Capacité du porteur à porter le projet
- Critères d'éco-responsabilité du projet

## 6. PROCESSUS DE SELECTION

☞ Les inscriptions seront adressées à l'adresse mail [ruraletcitoyen@gmail.com](mailto:ruraletcitoyen@gmail.com) avant **le 26 avril 2025 à minuit**.

☞ A l'issue de cette date limite, une première analyse sera menée en termes d'éligibilité et une présélection sera faite pour présentation devant le Jury.

☞ **Les porteurs des projets ainsi présélectionnés seront rencontrés entre le 5 et le 28 mai 2025** par un Jury composé de **3 représentants** de la SMLH6400 et **2** de la Mutualité Sociale Agricole.

☞ Les candidats remettront au jury une note de présentation comprenant :

- 1 - Un CV complet (une page A4) ;
- 2 - La présentation synthétique du projet (une page A4) ;
- 3 - Un prévisionnel sur 3 ans (plan d'affaires) : chiffre d'affaires, investissements, financement.

Tous les documents peuvent être transmis sous format dématérialisé ou via un site internet dédié ou un blog.

L'entretien lui-même comprendra :

- La présentation du projet (30 mn) ;
- Un échange avec le jury (30 mn).

👉 **Les résultats seront proclamés officiellement le vendredi 30 mai 2025**